

JACQUES SULTAN
12, boulevard Raspail
75007 Paris

A.C. POIDS LOURDS
Société à responsabilité limitée
Au Capital de 5.336 euros
21 avenue Albert Einstein – 93150 LE BLANC MESNIL
442 208 757 RCS Bobigny

Rapport du commissaire aux apports

Apports par

Monsieur Smaïl IMCHAL
Madame Fatma IMCHAL
Monsieur Ghaïs IMCHAL
Monsieur Sabri IMCHAL
Monsieur Lyèce IMCHAL
Madame Anissa IMCHAL

des titres de la société
A.C. POIDS LOURDS
A la société GHALYSAN HOLDING

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée du 22 juin 2023 par laquelle vous envisagez d'apporter des parts sociales de la société A.C. POIDS LOURDS au sein de la société GHALYSAN HOLDING, je vous présente mon rapport sur la valeur des apports proposés, prévu par l'article L. 225-147 du code de commerce.

La valeur des apports proposés a été arrêtée dans le contrat d'apport signé par les parties le 22 juin 2023 à 1.711.266 € sur la base de 100 % des titres de la société A.C. POIDS LOURDS.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire augmentée d'une éventuelle prime d'émission.

A aucun moment, je me suis jamais trouvé dans l'un des cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéance prévus par la loi.

Je vous prie de prendre connaissance de mes constatations et conclusion présentées ci-après selon le plan suivant :

- 1. Présentation de l'opération et description des apports**
- 2. Diligences effectuées et appréciation de la valeur des apports**

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Contexte de l'opération

Les apporteurs sont :

- **Monsieur Smaïl IMCHAL** est associé de la société A.C POIDS LOURDS, société à responsabilité limitée, au capital social de 5.336 euros, dont le siège social se situe 21 avenue Albert Einstein – 93150 LE BLANC MESNIL, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 442 208 757, le capital est divisé en 667 parts sociales d'un montant nominal de 8 euros chacune, et sont entièrement libérées ;
- **Madame Fatma IMCHAL** est associée de la société A.C POIDS LOURDS, société à responsabilité limitée, au capital social de 5.336 euros, dont le siège social se situe 21 avenue Albert Einstein – 93150 LE BLANC MESNIL, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 442 208 757, le capital est divisé en 667 parts sociales d'un montant nominal de 8 euros chacune, et sont entièrement libérée ;
- **Monsieur Ghaïs IMCHAL** est associé de la société A.C POIDS LOURDS, société à

responsabilité limitée, au capital social de 5.336 euros, dont le siège social se situe 21 avenue Albert Einstein – 93150 LE BLANC MESNIL, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 442 208 757, le capital est divisé en 667 parts sociales d'un montant nominal de 8 euros chacune, et sont entièrement libérée ;

- **Monsieur Sabri IMCHAL** est associé de la société A.C POIDS LOURDS, société à responsabilité limitée, au capital social de 5.336 euros, dont le siège social se situe 21 avenue Albert Einstein – 93150 LE BLANC MESNIL, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 442 208 757, le capital est divisé en 667 parts sociales d'un montant nominal de 8 euros chacune, et sont entièrement libérée ;

- **Monsieur Lyèce IMCHAL** est associé de la société A.C POIDS LOURDS, société à responsabilité limitée, au capital social de 5.336 euros, dont le siège social se situe 21 avenue Albert Einstein – 93150 LE BLANC MESNIL, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 442 208 757, le capital est divisé en 667 parts sociales d'un montant nominal de 8 euros chacune, et sont entièrement libérée ;

- **Madame Anissa IMCHAL** est associée de la société A.C POIDS LOURDS, société à responsabilité limitée, au capital social de 5.336 euros, dont le siège social se situe 21 avenue Albert Einstein – 93150 LE BLANC MESNIL, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 442 208 757, le capital est divisé en 667 parts sociales d'un montant nominal de 8 euros chacune, et sont entièrement libérée.

1.2 Sociétés concernées

• A.C. POIDS LOURDS, société dont les titres sont apportés

La société A.C. POIDS LOURDS présente les caractéristiques ci-après :

- La société à responsabilité limitée.

«- Toutes activités, sous toutes ses formes ayant un rapport avec l'enseignement de la conduite et l'obtention de permis pour :

- des véhicules à moteur (notamment véhicules légers, remorques, poids lourds, véhicules de transports de personnes et motocycles) et,*
- de bateaux,*

- toutes activités ayant un rapport avec la formation continue des conducteurs routiers, la formation initiale des conducteurs routiers, la formation continue obligatoire de sécurité et d'une manière générale toutes actions de formation et de conseil se rapportant à la sécurité routière, aux transports publics et privés et à la maintenance

- toutes activités ayant trait à la préparation au brevet de la Sécurité Routière, aux stages de sensibilisation et de récupération de points et aux stages alternatifs,

- la participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises, groupements ou sociétés créés ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

- et plus généralement, toutes opérations juridiques, financières, commerciales et civiles, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'un des objets spécifiés ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser la poursuite et le développement du patrimoine social. »

- Sa dénomination est : A.C. POIDS LOURDS.
- Son siège social est situé : 21 avenue Albert Einstein – 93150 LE BLANC MESNIL.
- La durée de la société est de QUATRE VINGT DIX NEUF (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.
- Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 442 208 757.
- Son exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Son capital est fixé à la somme de 5.336 (cinq mille trois cent trente-six euros) et divisé en 667 (six cent soixante-sept) parts sociales de 8 euros chacune de valeur nominale, régulièrement émises et entièrement libérées.
- Son gérant est Monsieur Smaïl IMCHAL, né le 28 juin 1960 à AIT NOUAL M ZADA (Algérie), de nationalité française, demeurant 7 rue du 19 mars 1962 – 77230 DAMMARTIN EN GOËLE, résident au sens de la réglementation fiscale.

1.22 GHALYSAN HOLDING, société bénéficiaire

La société GHALYSAN HOLDING, société par actions simplifiée, au capital de 1.711.266 euros, dont le siège social se situe 7 rue du 19 mars 1962 77230 DAMMARTIN EN GOËLE en cours d'immatriculation,

Son président est Monsieur Smaïl IMCHAL, né le 28 juin 1960 à AIT NOUAL M ZADA (Algérie), de nationalité française, demeurant 7 rue du 19 mars 1962 – 77230 DAMMARTIN EN GOËLE, résident au sens de la réglementation fiscale dûment habilité à l'effet des présentes,

1.23 Liens entre les sociétés

Les sociétés concernées par l'opération n'ont pas de lien juridique direct.

1.3 Description, évaluation et rémunération de l'apport

1.31 Description de l'apport

Selon le contrat d'apport, les apports à la société GHALYSAN HOLDING portent :

- Sur 667 parts sociales sur un total de 667 parts sociales de la société A.C. POIDS LOURDS, représentant 100 % du capital de cette société.

1.32 Évaluation des apports

Les parties ont retenu comme valeur d'apport le montant de 1.711.266 euros soit 1.711.266 euros pour 100 % des titres de la société A.C. POIDS LOURDS apportés à la société GHALYSAN HOLDING.

1.33 Rémunération des apports

En rémunération des apports des parts sociales de la société A.C. POIDS LOURDS, il sera créé :

- 100 actions nouvelles de la société GHALYSAN HOLDING d'une valeur nominale de 17.112,66 euros.

Le montant du capital s'élèvera ainsi à 1.711.266 euros pour la société GHALYSAN HOLDING.

Les actions nouvelles GHALYSAN HOLDING porteront jouissance à compter de la réalisation définitive des apports.

1.4 Charges et conditions de l'opération

La société GHALYSAN HOLDING aura la propriété et la jouissance des titres de la société A.C. POIDS LOURDS apportés le jour de la réalisation définitive de l'opération.

Les apports ne deviendront définitifs qu'après réalisation des conditions suivantes :

- établissement de mon rapport sur la valeur des apports en qualité de commissaire aux apports ;
- approbation, au moyen de la signature des statuts de la Société Bénéficiaire, des apports par les associés de la Société Bénéficiaire.
-

Les autres charges et conditions de l'apport figurent dans le contrat d'apport et elles n'appellent pas de commentaire de ma part.

2. Diligences effectuées et appréciation de la valeur des apports

2.1 Diligences accomplies

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires, selon la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes, afin d'apprécier la valeur des titres apportés.

Ma mission a pour objet d'éclairer l'associé de la société A.C. POIDS LOURDS sur la valeur des apports consentis par Monsieur Smaïl IMCHAL, Madame Fatma IMCHAL, Monsieur Ghais IMCHAL, Monsieur Sabri IMCHAL, Monsieur Lyèce IMCHAL, Madame Anissa IMCHAL.

Elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Mon rapport ne peut donc être utilisé dans ce contexte.

J'ai en particulier effectué les travaux suivants :

- Je me suis entretenu avec les responsables en charge de l'opération et leurs conseils, tant pour comprendre l'opération proposée et le contexte dans lequel elle se situe, que pour analyser les modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées ;
- J'ai revu le contrat d'apports ;
- Je me suis assuré de la propriété des titres de la société devant être apportés et de leur libre disponibilité en me faisant confirmer l'absence de tout gage ou nantissement se rapportant aux titres devant être apportés ;
- J'ai obtenu et examiné les comptes des sociétés apportées au 31 décembre 2022.
- J'ai obtenu une lettre d'affirmation nous confirmant que les hypothèses prises en compte dans la valorisation de la société, présentent un caractère vraisemblable et approprié en matière de perspectives d'évolution et que les derniers éléments chiffrés de la société valorisée ne remettent pas en cause leur valeur à moyen terme ;

2.2 Appréciation de la valeur des apports

2.2.1 Contexte et méthode de valorisation des apports

Comme il est précisé précédemment, les présents apports portent sur 100 % du capital de la société A.C. POIDS LOURDS dont le montant a été arrêté à 1.711.266 euros.

Le principe de valorisation ainsi retenu par les parties n'appelle pas d'autre commentaire de ma part.

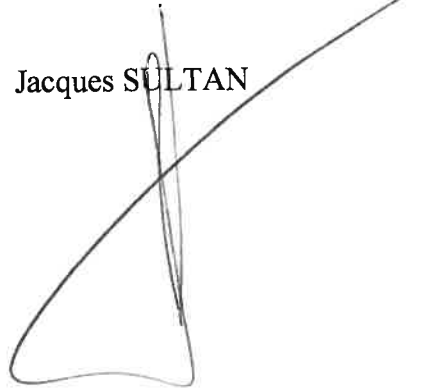
2.3 Conclusion

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à 1.711.266 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur des titres apportés est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports.

Fait à Paris, le 22 juin 2023

Le commissaire aux apports

Jacques SULTAN

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping diagonal stroke that curves upwards and to the right, intersecting the printed name 'Jacques SULTAN'.